

**RAPPORT N° 01/7-43
au Conseil Municipal**

OBJET

**RHI PAVADE
CRAC 2000**

Le dossier de réalisation de la RHI Pavadé (Bellepierre), le programme des travaux ainsi que le bilan financier prévisionnel y afférents ont été approuvés par Délibération n° 92/4-02 en séance du 12 septembre 1992.

Sa mise en œuvre a été confiée à la SIDR par le biais d'une Convention de Concession d'aménagement signée le 8 février 1993, amendée par Avenants successifs du 28 septembre 1993 et du 18 novembre 1997. La Convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2001, par Avenant n° 3 du 4 octobre 2000.

Le programme initial de la RHI prévoyait :

- l'acquisition d'environ 6 ha de terrains bidonvilisés ;
- la réalisation et le renforcement des équipements primaires et secondaires ;
- le relogement définitif d'environ 180 familles ;
- la réalisation de 368 logements dont 268 sociaux.

L'opération est presque terminée :

- l'essentiel des familles ont pu être relogées dans les diverses opérations de logements aidés (268 LS réalisés) ;
- les infrastructures routières ont été réalisées : Allée des Opales et Boulevard de la Source ;
- le programme de logements sera terminé avec la livraison de l'opération en accession «Eloise».

Les derniers projets consistent en des améliorations ponctuelles : aménagement d'un sentier en gerge des Opales et d'une passerelle, aménagement d'une aire de jeux, sécurisation de la traversée piétonne sur le groupe «Bagatelle» et nettoyage des espaces résiduels et de la Ravine.

De ce fait, la fin de l'opération est prévue pour la fin 2002. Compte tenu de ce délai et de la nature des travaux, il serait souhaitable d'envisager la prorogation de 2 ans de la Convention par Avenant n° 4, jusqu'en décembre 2003 (dossier soumis à votre approbation dans le prolongement du présent Rapport).

La SIDR nous présente le Compte Rendu Annuel au Concédant pour l'année 2000, comprenant :

RAPPORT N° 01/7-43

- le bilan comptable au 31 décembre 2000 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- le bilan financier mis à jour ;
- le plan de trésorerie.

1 LES REALISATIONS

Au 31 décembre 2000, les dépenses s'élèvent à 50 406 673 F HT alors que le montant des recettes est de 48 509 328 F HT.

Il reste à l'opérateur à mobiliser la tranche de subvention de l'Etat.

2 LE BILAN REVISE (prévisionnel 2001)

Le bilan financier au 31 décembre 2000 a diminué, il est passé de 57 420 289 F au 31 décembre 1999 à 55 724 280 F au 31 décembre 2000, soit une diminution de 1 696 009 F HT.

La participation communale au déficit de l'opération est en diminution et s'élève à 17 489 149 F au lieu de 18 217 988 F, y compris la MOUS.

PARTICIPATION COMMUNALE	CRAC 1999	Bilan révisé au 31.12.2000	Evolution
TTC	18 217 988 F	17 489 149 F	- 728 839 F

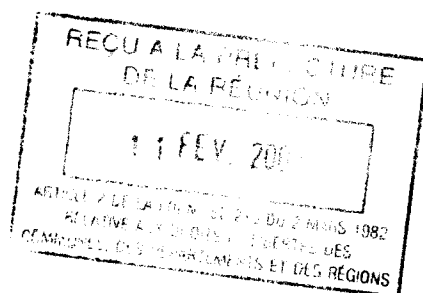
Dans le cadre de sa participation, la Commune a déjà effectué le versement d'un montant de 16 490 527 F.

La participation communale restante à verser est de 1 000 000 F TTC.

Je vous demande d'approuver le CRAC 2000 de la RHI Pavadé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/7-43
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

**RHI PAVADE
CRAC 2000**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/7-43 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

**APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte Rendu Annuel au Concédant (CRAC) de la RHI Pavadé (Bellepierre) arrêté au 31 décembre 2000.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 24 DEC. 2001

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**

